



Négociations

Égalité Femmes/Hommes

le 24/03/2026



Enfin les négociations sur l'accord égalité femmes-hommes se sont ouvertes à la Nef ! L'ancien accord était périmé depuis plusieurs années alors qu'il s'agit d'un sujet incontournable. Pour l'illustrer **depuis 2019 un homme a 2,21 fois plus de chance qu'une femme d'être cadre à la Nef**. Et pour rappel, en France les inégalités salariales conduisent à un écart de revenus de plus de 40 % en défaveur des femmes à la retraite.

Après 3 réunions, les négociations sont arrivées à leur terme, en voici le résumé avec nos revendications et les réponses de la direction :

Pour corriger les inégalités biologiques

26 jours / an de congés hormonal pour tou.tes (dont congés menstruel)

✗ Refusés, la direction de la Nef estime que les 4 jours de congés exceptionnels remplissent cette fonction

2 jours / mois de télétravail hormonal (notamment pour les règles douloureuses)

◆ 1 jour / mois de télétravail hormonal accepté

Des protections périodiques bio disponibles, accessibles et prises en charge par l'employeur

✓ Accepté, les moyens généraux ont déjà fait des recherches

Droit à l'allaitement 1h / jour, rémunéré

✓ Accepté, légère amélioration du droit de travail

Lutter contre la société patriarcale

Prise en charge à 100% des cotisations sociales et patronales pour les temps partiels

✗ Refusée, la direction juge le coût trop élevé .

Formation obligatoire sur les Violences Sexistes et Sexuelles pour tou .tes

◆ Formation obligatoire pour les managers et formation ouverte aux volontaires

Plus de flexibilité pour emmener les enfants à l'école le jour de la rentrée scolaire

✓ Accepté, car déjà pratiqué. Ces heures sont à récupérer dans la semaine ou les 15 jours suivants.

Jours de congés supplémentaires en cas de violences conjugales

✗ Refusés, mais possibilité d'accompagnement individuel et cas pas cas par les RH

Jours de congés supplémentaires pour arrêt naturel ou spontané de grossesse (fausse couche) et interruption volontaire de grossesse

✗ Refusés, pour la direction il n'y a pas de sujet, car il y a un arrêt de travail fourni par le médecin.

Pas d'ancienneté pour prendre un congé parental

✗ Refusé, il faut 12 mois d'ancienneté pour y avoir droit



Les retours de la direction ne sont pas à la hauteur des enjeux d'égalité dans notre société et notre entreprise. Toutefois à force de persévérance il y a de véritables avancées. C'est pourquoi nous sollicitons nos adhérent.es pour apposer ou non notre signature sur cet accord.

Syndique-toi pour donner ton avis !